



GROUPE DÉFI

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément au Code de la Démocratie Locale et en vue du prochain Conseil communal qui se déroulera ce mardi 17 janvier 2023, je vous demande d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour :

OBJET : “Commerçants namurois : nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas.”

Après une consultation étendue de plusieurs commerçant du centre-ville, historiques ou récemment installés, il s'avère que plusieurs interpellations m'ont été faites autours de quatre axes principaux : la sécurité publique ; la propreté publique ; les taxes et amendes administratives ; le soutien de la ville envers ses commerçants. Certains d'entre eux ne se sentent plus soutenus par les pouvoirs publics et se disent « au bord du gouffre » financier après les crises successives que nous connaissons.

Après des explications plus approfondies sur ces divers témoignages, mes questions seront donc les suivantes :

Comment et à quel niveau la majorité palliera à une augmentation unanimement constatée de l'insécurité au centre-ville qui impacte, notamment la vie quotidienne de ses commerçants ? Une présence policière accrue est vivement souhaitée.

La Ville compte-t-elle placer la propreté publique comme un point prioritaire à l'avenir et ainsi répondre à une demande répandue d'une ville plus entretenue et, de ce fait, attractive ? L'Echevinat en charge de ces compétences sera-t-il à nouveau pleinement effectif prochainement ?

La Ville compte-t-elle adopter une posture plus accompagnatrice envers ses commerçants et indépendants, laissant notamment de côté des amendes administratives (par exemple, celles liées aux portes ouvertes - économie de chauffage) perçues par nos commerçants comme une approche constamment “sanctionnatrice”, alors que ces derniers souhaiteraient être mis en avant par les pouvoirs publics.

Quelle est la répartition et quels étaient les critères en vue de la perception des récentes primes de soutien et de redynamisation pour 21 nouveaux commerces à Namur ?

Plus généralement, je souhaiterais interpeller la majorité en vue de lui faire part de diverses inquiétudes et demandes de la part de nos commerçants namurois, qui, chaque jour un peu plus, font rayonner notre commune et méritent, en conséquence, une attention toute particulière en vue de préserver un centre vivant, entretenu et fréquenté.

D'avance, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie pour votre collaboration.

Bien cordialement,

Julien Lemoine
Conseiller communal
Chef de groupe – DÉFI



POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR
Conseil communal du 17 janvier 2023

Patricia Grandchamps - Conseillère communale

Namur, le 11 janvier 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine de la Mobilité,
Madame la Directrice générale,

Veillez trouver ci-après un point que je souhaite mettre à l'ordre du jour du Conseil communal de ce mois de janvier.

Zone de stationnement pour trottinettes : une solution simple pour rendre les trottoirs aux piétons ?

Les trottinettes offrent une belle solution de mobilité. Bien organisé, ce mode de déplacement est un avantage pour une ville. Il contribue à une mobilité plus douce, plus active et moins polluante.

Cela a déjà été évoqué au sein de ce Conseil communal, il est toutefois nécessaire de cadrer leur usage. En effet, celles-ci peuvent parfois nuire aux autres usagers de la voie publique. Nous pensons particulièrement aux piétons qui sont les plus vulnérables.

Des mesures ont déjà été prises mais il arrive encore hélas que des trottinettes soient abandonnées anarchiquement sur les trottoirs ne laissant aucune chance à des piétons d'emprunter ceux-ci, ce qui est particulièrement inconfortable et dangereux pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Fréquemment aussi, des trottinettes sont stationnées sur les emplacements destinés aux vélos alors qu'ils ne sont déjà pas assez nombreux. Je profite néanmoins pour souligner que le groupe ECOLO se réjouit qu'il soit prévu d'en placer davantage et notamment des box-vélos sécurisés.

Des communes bruxelloises créent actuellement des zones de stationnement spécifiques pour les trottinettes. Il s'agit simplement de marquer au sol avec de la peinture ces endroits de manière claire ; créer des carrés dans lesquels les trottinettes devraient se stationner.

Namur pourrait s'inspirer de cette nouvelle expérience.

Voici deux pistes pour choisir les endroits :

1. Examiner particulièrement la limite des zones d'utilisation des trottinettes (on sait que les trottinettes ne peuvent pas sortir d'une zone définie). Je pense par exemple à La Plante où une dizaine de trottinettes se garent régulièrement devant l'école en entravant le passage pour piétons et le stationnement des vélos.
2. Dans le centre-ville, ces espaces peuvent même être créés sur la voirie désormais en zone 20 et ainsi constituer un levier qui contribuera à ce que les automobilistes respectent cette limitation de vitesse.

Au-delà de la sécurité qu'offriraient ces zones de stationnement aux piétons, cette mesure pourrait également être utile pour les utilisateurs qui sauront où garer leur engin et aussi où en trouver.

Le groupe ECOLO considère qu'installer ces zones de stationnement pour trottinettes est une solution facile et peu coûteuse pour offrir à tous les usagers (piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes) toute la sécurité et le confort qu'ils et elles méritent.

Ma question est simple : Namur va-t-elle installer des zones de stationnement pour trottinettes dans le centre-ville et en périphérie ? Si oui, dans quel délai pourraient-elles être concrétisées.

Je vous remercie pour votre réponse.

Patricia Grandchamps,
Conseillère communale ECOLO